

flame, ils savent bien, les drôles, qu'ils ne sont pas plus vertueux, pas plus moraux, parce qu'ils sont démocrates, que lorsque leur orgueil ou leur ambition obéissait à un gouvernement régulier et légitime.

Ainsi, M. Papineau, de grâce, laissez l'enseignement de la "morale" à ceux que Dieu, et non la "démocratie", a constitués à cette fin. Si tout le monde s'en mêle, sur ce chapitre là, l'application de tant de préceptes divers ne se ferait pas attendre; et vous tout le premier, vous pourriez vous en trouver fort mal.

Mais, entrons, un instant, dans le mérite intrinsèque de votre opposition graduelle. Quelle en sera la fin, le dernier degré? jusqu'ici, que nous avez vous fait entrevoir qui pût vous concilier les suffrages et vous gagner les cœurs? Serait-ce votre guerre à coups d'épingles faite à un ministère que nous ne sommes point chargé de défendre officiellement, mais que nous pourrions pourtant défendre comme citoyens, qui ne ferait après tout, en cela, que ce que font bien volontiers tous les bons esprits du pays?

Quelles sont, M. Papineau, les doctrines promulguées par le peuple, ses mandataires et nos ministres qui les engagent à préparer l'établissement et à hâter les succès d'une démocratie rationnelle et morale dans cette partie de l'Amérique? Quels sont les sentiments cultivés d'abord et arrachés depuis des cœurs, qui font une loi d'honneur à votre pays, à ses mandataires et à ses ministres d'être aussi constants que vous à vouloir l'extension graduelle du principe électif à tous les départements de l'Etat.

Nous savons que vous croyez trouver toutes ces belles choses dans le Manifeste de la réforme, publié à Québec; encore plus dans les ci-devant 92, qui ont été le dernier cri de votre empirisme avant nos

troubles, et que vous voudriez sans doute faire adopter de nouveau après une si belle épreuve. Non, Monsieur, les temps sont passés. Dieu et le bon sens sauveront encore le peuple canadien, il faut l'espérer. C'est bien assez que vous l'avez laissé, comme on vous l'a dit déjà, sous le coup de cette fameuse Union, contre laquelle vous jetez feu et flamme, comme si vous n'en étiez pas ab ovo, le trop malheureux père. Oui! M. Papineau, défaites-vous de cette pauvre géniture; le pays en a honte et en souffre; il en souffrira peut-être encore plus dans l'avenir. Aidez donc de tout votre zèle vos concitoyens à écrier le monstre, mais ne venez pas nous faire arracher les yeux les uns aux autres pour nous ôter l'honneur de sa présence. Faites de l'union en un autre sens. Acceptez ce qui est possible pour le moment, l'entente sincère de toutes les Bas-canadiens à se procurer un gouvernement, non pas précisément "rationnel et moral"; ce qui, aujourd'hui, ne veut pas dire grand-chose; mais un gouvernement constitutionnel, conforme aux mœurs, à l'éducation, à la foi religieuse, aux intérêts bien connus du bon peuple canadien. Voilà où vous pourriez, où vous devriez avoir votre rôle; et il serait beau encore, ce rôle! Mais, le sort est jeté, vous n'en voulez pas. Vous voulez toujours crier contre les "agressions et les usurpations de l'Angleterre"; toujours vociférer contre le "servilisme et le servage. Triste maladie! Etrange délire!

Eh! bien, puisqu'on vous laisse dire et que vous ne savez dire autre chose, parlez donc encore plus clairement: donnez-nous donc le fin et le dernier mot de votre "politique graduelle", de votre "démocratie rationnelle et morale." Tranchez la question; et indiquez-la une fois pour toute, selon votre cœur et vos longues pensées de cinquante ans: "République." Alors, voyez-vous, le terrain serait connu; et vous n'auriez point à vous plaindre dans vos "appels au peuple canadien" en termes aussi patiens et aussi faux que ceux qui ouvrent au lecteur votre dernier manifesté. "L'évidente" "mauvaise foi, dites-vous, avec laquelle "une large partie du journalisme canadien s'attache à dénaturer tous les jours les "actes de ma vie publique; l'animosité" et la virulence avec laquelle on entasse "incessamment contre moi injures et calomnies; l'entente admirable avec laquelle on s'empresse de fausser mes "votes et mes paroles; rien de tout cela "ne me fera écarter du système que "j'ai suivi constamment de mépriser les "agressions masquées d'hommes soldés" et vendus au plus offrant."

Non, M. Papineau, il n'y a point de "mauvaise foi" à réprocher, pour l'instruction du pays, les exploits parlementaires de vos votes et de vos discours dans la session de cette année. Serait-ce, par exemple, dénaturer les actes de votre vie publique que de mettre en évidence ces étranges erreurs, pour employer ici le terme le plus honnête, où vous êtes tombé dans l'affaire de M. le curé de St. Jacques de l'Acadian, et au sujet de la répartition des argentis votés pour les travaux publics dans les deux sections de la province? N'y a-t-il pas une moins large partie du journalisme canadien qui, quelque part dans le pays, une évidente mauvaise foi, et qui dénature tout autant les actes de la vie publique des mandataires et des ministres qui ne vous plaisent pas? Cette partie moins large du journalisme canadien, est-elle aussi étrangère que vous avez l'air de le penser à l'animosité et à la virulence qui entasse incessamment contre les hommes du jour, injures et calomnies? Et notamment, les écrits contre M. Charrier, les articles d'un écrivain qui signe "Le revoir", d'autres produits de votre camp, sans compter le charme d'urbanité et de bienveillance qui caractérisent vos manifestés, si l'on excepte toute-fois votre appel au peuple qui certainement a passé sous la lime amie de quelque charitable serviteur; tous ces écrits n'auraient-ils pas, eux aussi, entassé constamment contre les hommes du jour injures et calomnies? Cette petite feuille, qui court peut-être encore la rue à Québec, et qui sert de véhicule de couleuvres aux déjections trop vénérées pour les grands journaux du parti, ne serait-elle pas le fruit d'une entente admirable par laquelle on s'empresse de fausser les votes et les paroles de vos prétendus ennemis? Et qui sait, comme on l'a déjà dit, si certain journal qui doit bientôt grossir la voix de la "démocratie graduelle," parmi nous, et pour lequel certaines indemnités parlementaires seraient déjà mises en réserve, ne sera pas, dans un autre sens, le réceptacle "officiel" des "agressions masquées d'hommes soldés et vendus au plus offrant?" Quoiqu'il en soit de toutes ces vérités et de ces rumeurs, auxquelles nous ne prions toutefois que la valeur des "on dit"; pour nous, Dieu le sait, nous n'appartenons ni à Vitellius, ni à Othon. Nous ne sommes ni "officiel", ni papincautiste; ni républicain; ni turc ou autocrate; nous sommes "sujet anglais" jusqu'à nouvel ordre de la Providence, et non pas de M. Papineau et de son école. Nous n'avons écrit que pour nous opposer, autant qu'il est en nous et que nous en avons le droit, à "l'erreur" de cette "nouvelle école" et de son maître. Nous avons obéi à notre conscience, au droit, qu'a la vérité d'être défendue, à l'amour que nous devons à notre pays. Car, a dit un ancien

et respectable auteur: error cui non resistitur, approbatur; et veritas, cum minime defenditur, opprimitur. Puisque nous en sommes rendus à la République, nous parlerons peut-être de cette noble dame dans un second article; de ses qualités, de son à propos, de son influence rationnelle et morale sur le peuple canadien.

UN SUJET ANGLAIS. GAZETTE DES MARCHANDS. Nouvelles Commerciales.

Les lettres, par l'Europa, sont arrivées hier matin, en cette ville. Voici ce qu'on y lit par rapport au commerce: LONDRES, 30 mars 1849.

Pris des Bois de Québec, vendus à l'encan. Madriers d'épinettes, 12x3x9 £13 5 0 à £14 15 0. Do de Pin jaune, 12x3x11 12 7 6 d. Do de Pin rouge, 12x3x9 21 15 à £24 5 0. Do de Pin 3e qual. £14 0 0 à £15 0 0. Bois pour lattes, par corde, £10 1 0 0.

Le prix de la fleur, à Liverpool, a subi de nouveau une baisse assez considérable, le 7 avril, le prix était porté de 22s.-6d. à 23s.-6d.

Marchés de Montréal.—La fleur sur les marchés de Montréal se vend lentement. Des ventes peu importantes ont eu lieu la semaine dernière pour 23s à 23s.-6d.

Le blé et les autres grains sont peu demandés. L'avoine se vendait ces jours derniers, sur le même marché 1s à 1s.-3d le minot. Les pois sont cotés de 2s.-6d à 3s. Patates, 2s à 2s.-6d.

Marchés de Québec.—La fleur se vend 27s à 28s. L'avoine se vendait assez bien le samedi dernière, le prix est coté à 1s.-3d le minot. Les pois valent de 3s.-6d à 4s. Les patates se vendaient samedi, 3s. le minot.

MARIAGES. A Charlebourg, mercredi dernier, le 18 courant, par le révérend M. Jean Langevin, du séminaire de Québec, Charles F. Langevin, écuyer, à Demoiselle Eliza McLean, fille unique de John McLean, écuyer.

AVIS. Le monsieur qui au concert de vendredi dernier a pris par erreur, le casque d'une autre personne, est prié de vouloir le rapporter chez MM. CHEMANT, rue La Fabrique où le sien lui sera remis. Québec, 23 avril 1849.

TROUVÉ. A la haute-ville, la semaine dernière un paquet de clef, attaché dans un anneau d'acier. La personne pourra les avoir en s'adressant à ce bureau, et en payant les frais de cet annonce. Québec, 23 avril 1849.

AUX CONSTRUCTEURS. DES soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'au 30 du courant, pour la construction d'une maison en bois à l'Anse-aux-Sauvages (Indian Cove). DUNOAN PATTON & Co. Bâtimeurs du Laurier, Près de la Banque de Montréal. Québec, 23 avril 1849. 4f.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC. L'AVIS Public est par le présent donné qu'en conformité d'une requête signée par cinq membres, il y aura une assemblée générale extraordinaire des Membres de la sus-dite société, JEU-DI le 26 du présent mois à DEUX heures de l'après-midi, dans la chapelle St. Louis dans la Cathédrale de Québec, pour prendre en considération une proposition faite de la part de Mgr de SIMARD, évêque de Québec, l'effet de bâtir un couvent pour y placer des Sœurs de la Charité, et pour l'érection de laquelle bâtiesse il a lésiné d'une partie du terrain appartenant à cette société.

Par ordre, SUZANNE VANFELSON. Secrétaire. Québec, 23 avril 1849. 3f.

ATTENTION. DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 13 avril 1849.

ORGE A VENDRE. ACTUELLEMENT en main dans le Hangar de Mr. Quirouet, rue St. Paul. 500 Minots d'Orge pour semence en petits lots à la commodité des acheteurs. S'adresser sur les lieux ou à HAMEL & FRÈRE. Québec, 20 avril 1849.

Maître François demandé. On a besoin immédiatement d'un HIGH SCHOOL de la Cité de Québec, d'une personne qualifiée à enseigner la langue française. S'adresser au High School, sur la cap. ou à W. H. ANDERSON, Ecuyer, Rue St. Louis. Québec, 9 Avril, 1849.

On demande à acheter. UNE grande balance, avec ses poids, comprenant 20 poids de 56; 2 de 29; de 14, et de 7 livres. S'adresser à ce bureau. Québec, 16 Avril 1849.

Vente par Encan. Par F. H. Hall. Vente par Banqueroute. Par ordre du syndic, à l'hôtel LAUSON, Pointe-Lévy. TOUS les MEUBLES de MENAGE et autres effets provenant de la Banqueroute de Joshua Houghton, seront vendus par encan public, MARDI le 24 courant. La Vente à ONZE heures, A. M. F. H. HALL. E. C. Québec, 18 avril 1849.

ANNONCES. A LOUER A LA POINTE LÉVY. (En Haut de la côte (à l'Ouest.) UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances; dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS. Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Bâtisses Wolfe A LOUER. LE superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, scellier, bâtime Wolfe, Rue St. Jean. S'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LOUER. PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en briques. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné. PIERRE DROLET. Québec, 16 février, 1848.

LE SOUSSIGNÉ VIENT de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. —AUSI— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

LS. LEMIEUX, RELIEUR, A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉSINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Avis aux Marchands. IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. LE Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attention pour mériter sa part du patronage public. Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des Etats-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul, démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasins ou leur boutique, point de vue sans annonces. La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs bienveillances, pourront annoncer de toute manière et avec un grand succès. Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce. A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de 2. aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quart quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.

Vente par Encan. Par W. B. Meyer. Thés, Raisons, Ferreries et Liqueurs. PAR ENCAN. Sera vendu, LUNDI le 30 du courant, aux magasins et devant de CHARLES STUART, Esc. Quai Wellington: TOUT le fond de commerce consistant, en thés, sucres, raisins, vins et liqueurs. —AUSI— Verres, carafes, vitres de toute dimension, et de toute grandeur. La vente à DEUX heures précises. W. B. MEYER. Québec, 18 avril 1849.

ANNONCES. Des Bons des Incendies de Québec. Bureau du Receveur-Général, Montréal, 23 mars 1849.

AVIS public est par le présent donné que les porteurs de bons des Incendies de Québec, qui désirent obtenir, semi-annuellement paiement, à Québec, de l'intérêt qui portent ces bons, pourront le recevoir en s'adressant à FELIX GLACKEMAYER, écuyer, à l'ancienne bâtisse du Parlement à Québec, qui livrera en double aux demandeurs les formules de reçu nécessaires. AVIS public est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés sous forme de PRET, que M. GLACKEMAYER sus-nommé est aussi autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTERET ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bons. L. M. VIGER, Insp. Gén. de S. M.

PIÈCE CURIEUSE d'Horlogerie.

INVENTÉE et exécutée par moi-même, ANTOINE ROUSSAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supposée sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et prélude à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quart de mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et pèse sur une profondeur de 3 pieds et demi, pèse 750 livres, sans inclure la pesanture des poids qui s'élevé à 850 livres, et celle des neuf cloches joints ensemble 80 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter. L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

UNE CARTE. LE soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Arpentage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, 14 mars 1845. Château St. Louis.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR. TROIS-RIVIÈRES.

LE soussigné reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu de puis qu'il tient un hôtel dans cette ville, c'est-à-dire depuis QUARANTE ANS, prend la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hôtel du Quai du Bateau à Vapeur, le 1er Mai prochain. Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans l'ordre le plus parfait, les voyageurs peuvent à tre certains qu'ils trouveront chez lui le service le plus assidu, les meilleurs vins et liqueurs et les emménagements les plus parfaits. L. OSTROM, Trois-Rivières, 15 avril 1849.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, à Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph.